

# COMMUNE DE TOMBEBOEUF

## COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 15 février 2017

Le Conseil Municipal de Tombeboeuf s'est réuni en Mairie le mercredi 15 février 2017 à 20 h 00 sous la présidence de M. Claude MOINET, Maire.

**Présents** : Mme DELAUNAY Adeline, Mrs MOINET Claude, BOLZON Jean, CHIARADIA Jacques, GERAUD Philippe, JANRAY Stéphane, MICHELIN Dominique, NEGRE Cyril, DE NARDI Bernard, JANRAY Stéphane

**Absent** : Mr LAMY Etienne

**Secrétaire de séance** : M. CHIARADIA Jacques.

Monsieur Stivo d'anna perturbe la lecture du dernier compte rendu, en installant du matériel pour filmer la séance, Monsieur le Maire lui demande le silence.

Après lecture du dernier compte rendu, M. MOINET ouvre la séance

Monsieur Nègre traite le bulletin de torchon car il ne reflète que de propagande municipale du Maire étant donné que ses annotations pour non signature des comptes rendus n'ont pas été rajoutées.

### **Plan de désherbage mutualisé.**

Le Pays de la Vallée du Lot 47 propose à ses adhérents de mutualiser la réalisation des études « plans de gestion différenciés communaux » afin de permettre aux communes d'avancer vers le « zéro phyto », qui petit à petit devient une obligation.

Cette mutualisation permet aux communes de bénéficier d'un tarif préférentiel pour la réalisation du diagnostic préalable, indispensable notamment à l'achat d'équipements spécifiques dédiés au désherbage non chimique. La réalisation du diagnostic conditionne en effet l'obtention des subventions sur les investissements et la communication, qui peuvent monter jusqu'à 80%.

Le SMAVLOT47 propose de passer l'appel d'offres groupé en son nom, de régler au cabinet retenu le montant total des prestations, d'en percevoir les subventions et de demander les 20% restants aux communes concernées.

Une convention, signée après les résultats de l'appel d'offres avec chacune des communes, fixera les termes de cet accord.

Au vu de ces éléments, la commune de Tombeboeuf décide :

- De participer sur le principe à cette démarche mutualisée
- D'autoriser le smavlot47 à procéder à la mise en concurrence groupée pour la réalisation de cette prestation,
- De contribuer à la démarche à la hauteur de l'autofinancement demandé pour le diagnostic concernant la commune dans la limite d'un maximum de 1.000 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le plan de désherbage mutualisé.

### **Extension du périmètre du Syndicat et modification des statuts.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modifications statutaires concernant l'évolution du périmètre syndical d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie, de la Canaule.

L'extension du périmètre du Syndicat concerne : 6 communes membres de Val de Garonne Agglomération : Faugerolles, Longueville, Marmande, Saint Pardoux du Breuil, Sénéstis, Taillebourg.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion des 6 nouvelles communes.

### **Location logement à la MAM. (Maison Assistantes Maternelles).**

Madame DELAUNAY expose au Conseil Municipal la demande des assistantes maternelle. Suite au départ de Mme FELLET Sandrine pour convenance personnelle, Madame LIZERE Aurélie nouvelle assistante maternelle a rejoint Mme BRETEL Angélique au relais MAM. Elles demandent la gratuité de loyer pour 3 mois de mars à fin mai, le temps que Mme LIZERE Aurélie puisse s'intégrer.

Le Conseil Municipal

Décide :

A l'unanimité d'accorder un délai de trois mois gratuit.

Un nouveau bail sera fait avec un loyer de 00 € pendant 3 mois puis 100 € 00 par mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 et ce jusqu'au 28 février 2019.

Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer le bail de location avec Mmes LIZERE Aurélie et BRETEL Angélique les assistantes maternelles de la MAM.

### **Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Tombeboeuf fait déjà partie du Groupement de commandes régional créé par les Syndicats Départementaux d'Energie de l'ancienne région Aquitaine,

Considérant que l'élargissement du périmètre régional à la nouvelle Aquitaine et la modification du droit de commandes pour l'achat d'énergie, de travaux, de fournitures et de services.

Considérant que le syndicat de la Gironde demeure le coordinateur du groupement, que le groupement est pour une durée illimitée. Que la mutualisation permet d'effectuer des opérations de mise en concurrence et d'obtenir des meilleurs prix.

## **Approbation actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau47 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de l'extension du périmètre Syndical EAU 47 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour la compétence assainissement (collectif et non collectif) pour

16 communes de la communauté d'agglomération du grand Villeneuvois : Allez et Cazeneuve, Casseneuil, Cassignas, Castella, La Croix Blanche, Dolmayrac, Fongrave, Hautefage-la-Tour, Laroque Timbaut, Le Lédats, Monbalen, Saint Antoine de Ficalba, St Etienne de Fougères, St Robert, Ste Colombe de Villeneuve et Ste Livrade sur Lot.

La Commune de Barbaste par délibération du 5 juillet 2016 à transférer la compétence assainissement Non Collectif à EAU 47.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'extension du périmètre Syndical EAU 47.

## **Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energie de Lot et Garonne, et vu nos besoins d'achat d'énergie,

- Que la Mutualisation permet de meilleurs prix,
- Que le Syndicat Départemental D'électricité, D'énergie de la Gironde est coordinateur  
Que le syndicat sera le référent
- Qu'il est important d'être candidat au marché d'électricité proposé.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

Décide à l'unanimité de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité, de donner mandat au SDEE 47 ainsi qu'au SDEEG concernant ce marché.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier

## **Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Tombeboeuf fait déjà partie du Groupement de commandes régional créer par les Syndicats Départementaux d'Energie de l'ancienne région Aquitaine,

Considérant que l'élargissement du périmètre régional à la nouvelle Aquitaine et la modification du droit de commandes pour l'achat d'énergie, de travaux, de fournitures et de services.

Considérant que le syndicat de la Gironde demeure le coordinateur du groupement, que le groupement est créer pour une durée illimitée. Que la mutualisation permet d'effectuer des opérations de mise en concurrence et d'obtenir des meilleurs prix.

Ce Groupement présente un intérêt pour la commune de Tombeboeuf.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la confirmation de l'adhésion de la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette adhésion.

## **Coupure électrique durant la nuit dans le village :**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement.

Monsieur le Maire informe les élus que 3 armoires sont équipées d'horloges astronomiques qui permettent des coupures nocturnes, par contre 2 postes de commandes n'ont que des inters crépusculaires qui ne permettent pas les coupures nocturnes.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord pour la pose de 2 horloges astronomiques, ainsi que pour des coupures nocturnes :

**Décide** que l'éclairage public sera interrompu la nuit :

**De minuit à 5 heures.**

La commune sollicitera le syndicat d'énergies(SDDE) pour mettre en œuvre les adaptations nécessaires.

La population sera informée par des affiches chez les commerçants ainsi qu'aux lieux d'affichage habituels.

Charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure.

### **Consommation électrique bâtiment communaux :**

Monsieur Bolzon informe les élus qu'il serait possible de faire des économies d'électricité à la Salle des Sports. Souvent les luminaires sont allumés la journée et les factures d'électricité sont de plus en plus élevées. Monsieur Nègre précise que la salle est obscure, du fait de sa conception et quelques soient les personnes l'utilisant (plus ou moins jeunes), la salle ne peut pas être fonctionnelle sans éclairage.

Monsieur Moinet rappelle qu'un terrain de tennis extérieur existe quand il fait beau.

Il sera demandé un effort d'économie à Monsieur le Président du Tennis.

### **Demande esplanade « des Droits de l'Enfant » :**

Monsieur Nègre prend la parole pour exposer aux élus la possibilité de créer un espace réservé aux Droits de l'enfant, mission que s'est donnée l'association « la Mouette » représentée par Madame Annie Gourgues Présidente. Après débat, les élus sont favorables à l'unanimité à nommer l'aire de jeu place du Foirail « Esplanade des Droits de l'enfant ».

### **Réunion Publique PLUI.**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réunion publique concernant le PLUI aura lieu le 23 février à 20 h 30 à la Salle des Fêtes. Il confirme qu'une fois le PLUI signé, le Conseil Municipal s'engage pour 10 ou 15 ans.

### **Création du site Internet :**

Monsieur le Maire informe les élus qu'une formation pour le site internet aura lieu le 6 mars. Monsieur Pradel est prêt à s'investir pour ce qui est l'historique du village et assurer la mise à jour, en partenariat avec le secrétariat.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité, pour que Monsieur Pradel participe à la formation et à la mise à jour du site.

### **Mise aux normes « Handicap à l'école-Cantine-MAM ».**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que les études sont en cours pour la mise aux normes Handicap.

## **Informations :**

L'année 2017 étant une année électorale, Monsieur le Maire demande aux élus de prévoir et d'informer de leurs disponibilités pour tenir le bureau de vote : les 23 avril et 7 mai élections présidentielles, les 11 et 18 juin élections législatives. Monsieur Nègre informe qu'il ne sera pas là. Motif :. Il n'apporte rien au village d'après les dires du Maire. .

Monsieur Bolzon informe les élus qu'il tient à remercier, Monsieur Delaunay Thierry pour la pose et dépose des guirlandes électriques pour Noël

Monsieur Stivo D'anna présent dans le public demande la parole : Monsieur le Maire lui accorde.

Il donne lecture d'un courrier informant les élus de ces différents avec Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande le Huis clos :

Le Conseil Municipal vote 7 pour : 2 contre Mrs Nègre et Janray

Monsieur Nègre précise qu'il vote contre, car les motifs de ce huis clos n'ont pas été précisés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.